

Campagne mondiale pour la réforme du système de prise en charge des enfants : aperçu

Appel à l'action : agir ensemble, pour avoir un impact

En janvier 2025, l'ancien ministre des Affaires étrangères du Royaume-Uni, Rt. Hon. David Lammy MP, a lancé une initiative audacieuse et visionnaire : transformer la vie des enfants dans le monde entier afin que tous soient pris en charge dans leur famille et à l'abri de la violence, de l'exploitation et d'autres pratiques néfastes.

À travers cette nouvelle campagne, les gouvernements, la société civile, les acteurs religieux et les personnes ayant une expérience directe des systèmes de la prise en charge alternative appellent les dirigeants mondiaux à unir leurs forces dans un mouvement mondial qui s'appuie sur des décennies de progrès internationaux pour garantir que tous les enfants grandissent dans un environnement familial protecteur, épanouissant et aimant. Cet appel à l'action invite les chefs de gouvernement à se joindre à ce mouvement.

Ensemble, nous voulons :



renforcer les capacités des familles et prévenir les séparations inutiles,



garantir une prise en charge alternative dans un cadre familial protecteur, et



mettre fin au placement des enfants en institution dans le monde entier.

La Charte mondiale pour la réforme de la prise en charge des enfants concrétise cette vision et appelle les dirigeants mondiaux à agir ensemble pour :

- Respecter la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.
- Investir dans les familles, les enfants, les jeunes sortant de l'aide sociale et dans des services inclusifs.
- Mettre fin à la violence à l'égard des enfants et aux pratiques néfastes telles que le tourisme dans les orphelinats.

Et apporter des changements durables pour les générations futures.

Pourquoi est-ce important ?

- Chaque enfant mérite le meilleur départ possible dans la vie, au sein d'une famille et d'une communauté bienveillantes.
- Dans le monde, plus de 5,4 millions d'enfants vivent dans des institutions.
- Les jeunes disent que leur expérience en institution « laisse des séquelles à vie et nous ne voulons pas qu'une autre génération subisse le même sort ».
- La plupart des enfants placés en institution ne sont pas orphelins : ils y sont placés en raison de la pauvreté, du manque de services et d'autres facteurs qui peuvent être résolus.
- Les institutions nuisent au développement à court et à long terme des enfants.
- Les enfants handicapés sont 17 fois plus susceptibles d'être placés en institution en raison de la stigmatisation, de la discrimination et du manque de soutien et de services appropriés.
- La prise en charge dans un cadre familial est plus efficace et plus rentable que le placement en institution.
- La réforme de la prise en charge des enfants est un investissement dans le capital humain et la croissance nationale.

Qui se joint au mouvement ?

En janvier 2025, en Bulgarie, l'ancien ministre des Affaires étrangères du Royaume-Uni, Rt. Hon. David Lammy MP, a lancé cette nouvelle initiative mondiale. Depuis lors, plusieurs pays et organisations internationales se sont officiellement joints au Royaume-Uni pour faire de cette vision une réalité.

Des experts, notamment des universitaires, des groupes de la société civile, l'UNICEF, le Représentant spécial des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants et des jeunes ayant une expérience de la prise en charge alternative, ont tous contribué à donner vie à la Charte, ce qui constitue un signal fort de soutien. Aujourd'hui, tous les gouvernements sont invités à rejoindre officiellement ce mouvement et à se joindre aux autres dirigeants mondiaux qui redéfinissent la manière dont le monde soutient et protège ses enfants.

Que faut-il faire ?

Les signataires de la Charte sont encouragés à :

- **Faire preuve de leadership** en mettant en œuvre les objectifs et les engagements de la Charte d'une manière qui reflète les priorités nationales et les réalités locales.
- **Rejoindre un mouvement mondial de gouvernements** qui travaillent ensemble pour susciter des changements transformateurs, amplifiant ainsi la voix et l'influence de votre pays sur la scène mondiale.
- **Inspirer et être inspiré par d'autres pays** en partageant les expériences, les progrès et les enseignements tirés, afin de contribuer à la mise en place d'interventions et d'investissements plus efficaces à travers le monde.
- **Définir les priorités et les engagements du pays** pour faire progresser la prise en charge dans un cadre familial de tous les enfants adapté au contexte national.
- **Participez à des événements d'apprentissage et à des échanges périodiques** afin de présenter ses progrès et d'apprendre des pairs.

Bien qu'aucune contribution financière obligatoire ne soit exigée, les pays sont encouragés à mobiliser les ressources nécessaires pour respecter leurs engagements.



Comment rejoindre ce mouvement mondial

Pourquoi signer ?

Les signataires de la Charte réaffirment les engagements¹ déjà pris et prennent de nouveaux engagements à agir. Les pays qui signent la Charte pourront :



être reconnus comme des champions dans ce domaine et disposer d'une plateforme mondiale pour présenter leurs réalisations et leurs succès.



accéder aux meilleures pratiques mondiales et à l'apprentissage entre pairs.



bénéficier d'une assistance technique fournie par des experts financés par le FCDO.



être invités à participer à des événements de réseautage et d'apprentissage avec d'autres leaders mondiaux.

Dans l'ensemble, les pays bénéficieront des effets transformateurs que peut porter une prise en charge dans un cadre familial protecteur et épanouissant, notamment sur la réduction de la pauvreté, le renforcement du capital humain et le renforcement de la résilience de l'État et des communautés.

Comment adhérer

Pays : Pour rejoindre d'autres dirigeants et faire partie de cette alliance mondiale, le ministère principal peut confirmer leur soutien en envoyant une note verbale (ou lettre de niveau ministériel) à la mission du Royaume-Uni dans leur pays. Vos questions peuvent être adressées directement à la mission du Royaume-Uni dans votre pays.

Organisations : Pour confirmer l'approbation de votre organisation à la Charte mondiale, veuillez envoyer une lettre de votre président/directeur général/directeur par e-mail à : childrencarereformcampaign@fcdo.gov.uk

¹ Les signataires réaffirmeront leur engagement envers les Lignes directrices de l'ONU relatives à la protection de remplacement pour les enfants de 2009, à la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies sur les droits de l'enfant, en particulier ceux des enfants privés de protection parentale, de 2019, aux Lignes directrices du Comité des droits de l'homme des Nations unies pour la désinstitutionnalisation, de 2022, et, le cas échéant, à la déclaration de Kigali des États du Commonwealth, de 2022, et à l'Appel à l'action de la Conférence ministérielle mondiale sur l'élimination de la violence contre des enfants, de 2024.